

## **Modification de la commission de dépôt**

### **AMEN ALLIANCE SICAV**

Société d'investissement à capital variable

Agrément du Conseil du Marché Financier n°40-2019 du 18 décembre 2019

**Siège social** : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis

AMEN ALLIANCE SICAV porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Conseil d'Administration, réuni le 23 juin 2025, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée en faveur d'AMEN BANK.

A cet effet, cette commission passe de 0,20 % HT à 0,07 % TTC de l'actif net d'AMEN ALLIANCE SICAV, avec un plafond fixé à 29 750 dinars par an.

Cette modification entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025.